VINEXPO 2013 BORDEAUX 16-20 JUIN/JUNE

# >>> FORMULAIRE PROJET D'AMENAGEMENT

A retourner avant le 31 mars 2013 à : VINEXPO SAS / Service Architecture / 2, cours du XXX Juillet / 33074 BORDEAUX Cedex / France

N° CLIENT .....

N° HALL .....

N° STAND .....

Notre société .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Contact ..... Fonction .....

Tél. + ..... Fax + ..... Email .....

❑ vous communique les coordonnées de notre décorateur/installateur chargé de la réalisation de notre stand

❑ CREATIFS ❑ DEPACK DESIGN ARTCKITECTURE COMMERCIALE ❑ IMAGIN'EXPO ❑ LES ORTIGUES

❑ **Autre société :** Raison sociale .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Contact ..... Fonction .....

Tél. + ..... Fax + ..... Email .....

❑ déclare **avoir pris connaissance du Manuel Technique : les conditions d'accès (doc I), la réglementation française (doc II) et les modalités d'aménagement d'espace (doc III). (www.vinexpo.com/fr/exposer/guide-interactif-de-lexposant/).**

**RAPPEL :** prestations fournies par VINEXPO

## CLOISONS

VINEXPO vous fournit les cloisons de mitoyenneté hors îlot (hauteur 2,50 m, épaisseur 40 mm, en bois de couleur blanche).

## PODIUM

VINEXPO met à votre disposition le podium (plancher bois, élévation de 10 cm) dont la commande doit être confirmée à Congrès et Expositions de Bordeaux **(Attention : de base, l'emplacement est livré sans podium).**
(www.vinexpo.com/fr/exposer/guide-interactif-de-lexposant/prestations fournies par CEB).

## WIFI

VINEXPO vous fournit un accès WIFI gratuit (Congrès et Expositions de Bordeaux communiquera le code d'activation sur l'adresse email de l'Exposant).

❑ vous prie de trouver ci-joint notre **Projet d'aménagement de stand pour approbation** (§ 1.2. "Projet de stand" - "Modalités d'aménagement d'espace").

***Tout projet qui ne respecterait pas les règles fixées sera refusé et tout stand monté sans accord du Service Architecture pourra être démonté, aux frais de l'Exposant.***

❑ valide ici la conformité de **réaction au feu** des matériaux constituant le stand, et **fournit donc à l'Organisateur** les **Procès verbaux de réaction au feu** des matériaux utilisés dans notre stand (§ 2.3 "Mesures de sécurité réglementaires" – "Réglementation française").

❑ vous prie de trouver ci-joint notre **plan de principe d'édification d'étage pour approbation** ainsi que le **Certificat de solidité et de stabilité d'étage d'un bureau de contrôle technique** (§ 2.1.5 "Stand à étage" – "Réglementation française").

❑ vous prie de trouver ci-joint le chèque de caution à l'ordre de VINEXPO SAS, d'un montant de.....euros.
(§ 1.1. Formulaire "Projet d'aménagement" - "Modalités d'aménagement d'espace").

- 3 000 euros pour les stands d'une superficie inférieure à 50m²,
- 4 000 euros pour les stands d'une superficie de 50m² à 100m²,
- 7 000 euros pour les stands d'une superficie de 100m² à 400m²,
- 10 000 euros pour les stands d'une superficie supérieure à 400m².

Date .....

Signature et cachet

VINEXPO 2013 BORDEAUX 16-20 JUIN/JUNE

# >>> FORMULAIRE COORDINATION SPS

A retourner avant le 30 avril 2013 à : VINEXPO SAS / Service Architecture / 2, cours du XXX Juillet / 33074 BORDEAUX Cedex / France
Email : architecture@vinexpo.com

N° CLIENT .....

N° HALL .....

N° STAND .....

Société .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Contact ..... Fonction .....

Tél. + ..... Fax + ..... Email .....

❑ L'exposant déclare avoir pris connaissance du Plan Général de Coordination en matière de Sécurité de Protection Santé relatif à la coordination SPS (Sécurité/Protection de la Sante), en vue de sa participation au salon VINEXPO, et s'engage à s'y conformer sans réserve, ni restriction (cf. www.vinexpo.com ➟ Exposer/GIE/Manuel Technique/Règlementation française).

## VOTRE STAND

❑ est, soit construit par l'Organisateur ou par vous-même ou par une seule entreprise extérieure sans sous-traitant

**Vous devez :**

- Renvoyer CE FORMULAIRE au Service Architecture de VINEXPO S.A.S. avant le 30 avril 2013,
- Transmettre le PGCSPS de VINEXPO au prestataire qui intervient sur votre stand lors des périodes de montage et de démontage.

❑ est, soit construit par au moins deux entreprises indépendantes (sous-traitants inclus) et/ou comporte un étage

**Vous devez :**

- Communiquer les coordonnées de votre coordonnateur SPS et renvoyer CE FORMULAIRE au Service Architecture de VINEXPO S.A.S. avant le 30 avril 2013,
- **Transmettre le PGCSPS (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et Protection Santé) propre à votre stand à la Société BUREAU VERITAS** (Parc d'activité Actipolis - Avenue Ferdinand de Lesseps - CANEJAN - 33610 CESTAS - FRANCE)
  Tél. +33 (0)5 57 96 24 00 - Fax : +33 (0)5 57 96 24 31
  E-mail : philippe.gouardere@fr.bureauveritas.com

**Cette mission de coordination ne peut en aucun cas être conduite par vous-même, votre concepteur et installateur de stand ou bureau d'étude. Elle doit être assurée par un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé possédant une attestation de compétence officielle.**

## VOTRE COORDONATEUR

Société .....

Nom du coordonateur .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél. + ..... Fax + ..... Email .....

Date .....

*Signature et Cachet de la société*